

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DES HAUTEURS
CTE MATAPEDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 5 juillet 2021, devant public, enregistré en audio vidéo, au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es, M. Steeve Michaud, Mme Rachel Tardif et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

M. Emmanuel Bélanger, conseiller au siège no 1, est absent.
M. François St-Laurent, conseiller au siège no 4, est absent.
M. Jean-Rock Michaud, conseiller au siège no 5, est absent.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE

Mme la mairesse souhaite la bienvenue à tous, après un moment de silence, ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 21-07-05-123

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2021
AJOURNÉE AU 26 MAI 2021**

Résolution numéro : 21-07-05-124

Il est proposé par Mme Rachel Tardif et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai ajournée au 26 mai, soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Résolution numéro : 21-07-05-125

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 21-07-05-126

Lecture de la correspondance de juin 2021.

APPUI DE PROJET POUR L'ÉRABLIÈRE MARTIN LEPAGE INC.

Résolution numéro : 21-07-05-127

Considérant que M. Martin Lepage est propriétaire de l'Érablière Martin Lepage inc. situé dans le 4^e Rang Ouest de la municipalité des Hauteurs;

Considérant que M. Martin Lepage désire habiter de façon permanente dans la municipalité et ainsi utiliser les services offerts comme l'école, le CLSC et les différents commerces qui s'y trouvent ;

Considérant que M. Martin Lepage désire faire de son aire de repos actuel à l'érablière, une résidence unifamiliale pour y vivre à temps plein;

Considérant que M. Martin Lepage et sa conjointe vivent principalement de l'érablière et de sylviculture reliée à l'érablière;

Considérant que M. Martin Lepage respecte les règlements de zonage de la municipalité avec son projet d'habitation;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs appui le projet de construction d'une résidence unifamiliale ainsi que l'installation permanente de M. Martin Lepage, sa conjointe et les enfants de celle-ci dans la municipalité des Hauteurs.

Adopté à l'unanimité.

VENTE DE TERRAIN PAR LA MUNICIPALITÉ

Résolution numéro : 21-07-05-128

Considérant que certains citoyens ont demandé une parcelle de terrain pour agrandir celui déjà existant;

Considérant que la municipalité veut créer un nouveau développement et faire des terrains droits et biens dimensionnés;

Considérant que la municipalité veut offrir aux citoyens adjacents à ces emplacements la liberté d'acquérir une parcelle de terrain;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier, directrice générale à faire les démarches nécessaires pour faciliter la vente de ces terrains.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE M. VINCENT PROULX
POUR ACTIVITÉS SPORTIVES DANS LA SALLE
COMMUNAUTAIRE

Résolution numéro : 21-07-05-129

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise M. Vincent Proulx pour organiser des activités sportives, les mardis et vendredi soir, dans la salle communautaire, si plus de jours devaient s'ajouter, M. Proulx aura simplement à aviser la direction municipale. Advenant le cas d'actions particulières, comme d'un décès, d'une réunion ordinaire ou extraordinaire ou autre, la municipalité sera prioritaire. La salle est prêtée gratuitement dans la mesure du respect de la propreté des lieux.

Adopté à l'unanimité.

ANNONCE DANS LE JOURNAL L'AVANTAGE
PROMOUVOIR LA MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS

Résolution numéro : 21-07-05-130

Il est proposé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs désire faire la promotion de la municipalité dans l'édition du 14 juillet 2021, du journal l'Avantage. La municipalité achètera un sixième de page au coût de 490 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES COMPTES À PAYER
LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro : 21-07-05-131

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 23 226.15 \$ et la liste des déboursés du mois de juin 2021 au montant de 80 087.06 \$

Antoine Bolduc Meilleur	518.72 \$
Fond d'information territoire	15.00 \$
Centre du Camion J.L.	502.83 \$
Centre bureautique	180.89 \$
Const. Jalbert et Pelletier	7 266.42 \$
Dépanneur du Coin	432.10 \$
DF Rouleau	3 316.39 \$
Gagnon Image	120.72 \$
Groupe Bouffard inc.	8 508.74 \$
Institut Maritime Québec	804.83 \$
Pièces d'auto Rimouski	39.18 \$
Pièces d'auto Sélect	301.13 \$
Sécurité Médic inc.	29.90 \$
Urba Solutions	819.20 \$
Ville de Mont-Joli	400.00 \$

TOTAL : **23 226.15 \$**

Adopté à l'unanimité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier,dg/sec.trés.

ENTENTE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE LORS D'UN INCENDIE

Résolution numéro : 21-07-05-132

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier, directrice générale et Mme Gitane Michaud, mairesse à signer l'entente en matière d'entraide lors d'un incendie entre le service incendie de Métis-sur-Mer, le service d'incendie région Mont-Joli, le service incendie région de Price, le service incendie de Saint-Gabriel, le service incendie de Sainte-Luce et le service incendie de Les Hauteurs.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE LA PROTECTION DES INCENDIES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS ET LA MRC DE LA MITIS-TNO

Résolution numéro : 21-07-05-133

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs adopte une entente relative à l'organisation d'un service incendie entre la municipalité des Hauteurs et la MRC de la Mitis, sur les TNO.

Adopté à l'unanimité.

EMPLOYÉS D'ÉTÉ TEMPORAIRE

Résolution numéro : 21-07-05-134

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la Municipalité des Hauteurs embauche M. Vincent Proulx comme manœuvre à temps partiel pour l'été 2021, au taux de 21.84 \$ de l'heure. M. Proulx sera demandé au besoin.

Adopté à l'unanimité.

RECRUTEMENT DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Résolution numéro : 21-07-05-135

Il est proposé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs fera du recrutement pour trouver des personnes qui s'occuperont de différents postes pour les prochaines élections municipales du 7 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

VÉRIFICATION MÉCANIQUE
CAMION INCENDIE SPARTAN

Résolution numéro : 21-07-05-136

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs demande à M. Denis Dupont de prendre rendez-vous pour faire faire la vérification mécanique annuelle pour le camion Spartan et ce, avant le 31 août prochain.

Adopté à l'unanimité.

PLAN ANNUEL D'INTERVENTION SUR LES TERRES
PUBLIQUES INTRA-MUNICIPALES DE LES HAUTEURS

Résolution numéro : 21-07-05-137

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs approuve le plan annuel d'intervention sur les terres publiques intra-municipales des Hauteurs.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE À LA MRC PROGRAMME DE VITALISATION
CONJOINTE MUNICIPALITÉ ET COMITÉ DES LOISIRS
PHASE 1

Résolution numéro : 21-07-05-138

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs dépose au programme vitalisation une demande conjointe avec le comité des loisirs et la municipalité des Hauteurs, pour la phase 1.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT #259
LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE PRINCIPALE- 2^E et 3^E
RANG OUEST ENTRE LE NO CIVIQUE 242 À 290.

Résolution numéro : 21-07-05-139

Attendu que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q.,c.C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 7 juillet 2021 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs dépose son projet de règlement #256, limite de vitesse sur la rue Principale – 2^e et 3^e Rang Ouest entre le no civique 242 à 290, se lit comme suit :

Article 1

Le présent règlement porte le titre de limite de vitesse sur la rue Principale – 2^e et 3^e Rang Ouest entre le no civique 242 à 290.

Article 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) Excédant 40 km/h sur la rue Principale – 2^e et 3^e Rang Ouest entre le no civique 242 à 290.

Article 3

La signalisation appropriée sera installée par la municipalité

Article 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction passible d'une amende prévue à l'article 516 et/ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur à une séance subséquente tel que prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-GARNIER
LA POSSIBILITÉ D'AVOIR DES RÉSIDUS D'ASPHALTES

Résolution numéro : 21-07-05-140

Considérant que dans un contexte de valorisation des résidus d'asphalte.

Considérant que la municipalité des Hauteurs aimerait avoir la possibilité de récupérer et valoriser les résidus d'asphaltes provenant des travaux routiers à St-Charles-Garnier.

Considérant que la municipalité des Hauteurs aurait besoin d'environ 8 camions 10 roues.

Pour ces motifs, il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs demande à la municipalité de St-Charles-Garnier la possibilité d'avoir des résidus d'asphaltes.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'ARPENTAGE POUR PUIITS EAU POTABLE

Résolution numéro : 21-07-05-141

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier, directrice générale à faire les démarches avec un arpenteur géomètre pour que celui-ci arpente le terrain pour le puits d'eau potable dans le but d'en faire l'achat.

Adopté à l'unanimité.

AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES PAVL-VOLET ACCÉLÉRATION
ET PARUTION SEAO

Résolution numéro : 21-07-05-142

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier, directrice générale à procéder à l'appel d'offre public dans le journal l'avantage (446.10\$) ainsi que sur le SEAO pour l'appel de soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 21-07-05-143

LES ÉDITIONS RBD : Suite à la demande de financement des éditions RBD qui ont l'intention de rédiger un livre sur les plus grands athlètes de l'histoire de Mont-Joli et La Mitis, la municipalité prendra une décision à la prochaine rencontre concernant son choix forfaitaire.

DÉBROUSSAILLAGE : Un rappel pour vous mentionner que nous sommes à notre 2^e année de notre contrat avec M. Benoit Corbin concernant le débroussaillage des chemins.

SUBVENTION POUR LA RELANCE SECTEUR CONSTRUCTION : La municipalité pourrait bénéficier d'un montant maximum de 75 000 \$ dans le cadre du Programme PRABAM, pour faire des rénovations sur ses bâtiments municipaux. La municipalité fera les démarches pour connaître l'admissibilité et les coûts.

QUESTIONS

Résolution numéro : 21-07-05-144

Est-ce possible de couper les arbres matures sur notre terrain du 5^e Rang Ouest.

Est-ce possible de mettre plus d'éclairage de rue au village pour plus de sécurité et remplacer celle qui n'éclaire plus.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 21-07-05-145

Rencontre de travail : Il n'y a pas de rencontre de travail

Séance ordinaire : Lundi le 2 août à 19 h, en présentiel, ouvert au public avec le respect des normes sanitaires en vigueur.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 21-07-05-146

À 19 h 55 sur proposition de M. Steeve Michaud, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très